

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : Mme BOURREE Marie-France, Mme HAMARD Marie-Laure, M. MORIN Thierry, Mme FERET Léa, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. EUVELINE Jacques, M. POIRIER Jean-Claude, Mme BADEUIL Claire.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : M. BARBE Bertrand qui avait donné procuration à Mme HAMARD, Mme HEUVELINE Patricia qui avait donné procuration à M EUVELINE Jacques.

ETAIT ABSENT ET EXCUSE : M ROBILLARD Alain

Le conseil a élu pour secrétaire : Mme BOITTIN Anne-Isabelle

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion 24/06/2024 qui a été adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU RPQS 2023 DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) du transport urbain.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article L.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public du transport urbain de Bagnoles de l'Orne Normandie 2023,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

2) ACCEPTATION DU PRIX D'ACHAT DU JARDIN PUBLIC COMMUNAL RUE DE DOMFRONT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame Jean-Yves BRODIN confirmant leur acceptation du prix de la proposition de vente du jardin communal cadastré section AB N°4 rue de Domfront d'une surface de 193 m² au prix de 15 € le m².

Après discussion et en avoir délibéré, par 1 contre (M POIRIER Jean-Claude qui souhaite conserver le patrimoine et 2 abstentions (Mme HAMARD Marie-Laure et M BARBE Bertrand), l'assemblée :

- décide de vendre à M et Mme BRODIN Jean-Yves domiciliés à Ceaucé 56 rue de Domfront le jardin communal cadastré section AB N°4 rue de Domfront d'une surface de 193 m² au prix de 15 € le m² soit un prix de 2 895 euros.

- charge Monsieur le Maire de prendre contact avec l'étude notariale de Domfront pour la rédaction de l'acte.

- précise que les frais notariés et tout autre frais pouvant intervenir sont à la charge de l'acquéreur.

3) DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N°89 de CHAUMONT

Après discussion, l'assemblée décide de ne pas donner suite à cette demande. Ce point sera évoqué lors d'un prochain conseil.